

IMPACT DE L'INTEGRATION REGIONALE DES ETATS
AFRICAINS SUR LES ENJEUX ET DEFIS DU PROJET DE
CREATION DES ETATS UNIS D'AFRIQUE

Par :

- KAPUNGA MWARABU François*

Licence, Assistant₂, Congolaise

Faculté de Droit de l'université de Kindu et Avocat au Barreau près la cour d'appel du Maniema

kapungamwarabu92@gmail.com, +243 815946442

- WITANENE MWANZO Pascal

Licence, Assistant₂, Congolaise

Faculté de Droit de l'université du moyen Lualaba de Kalima et Avocat au Barreau près la cour d'appel du Maniema

kapungamwarabu92@gmail.com, +243 81 016 34 91

RESUME

Balkanisée par la conférence internationale de Berlin en une mosaïque des zones d'influences européennes, l'Afrique colonisée grâce à cette géopolitique qui a et continue à handicaper son développement, nonobstant la sonnette du train des indépendances vers les années 1960, suivi de l'idéologie panafricaniste notamment le slogan du KWAME NKRUMAH devenu populaire « l'Afrique doit s'unir ». Et non seulement, l'Afrique doit s'unir politiquement, économiquement et militairement, mais cette unité doit aboutir à la création des Etats-Unis d'Afrique.

Les chefs d'Etats africains persuadés par l'idée d'une Afrique unie, néanmoins divisés par les modalités de sa mise en œuvre dont le courant d'intégration s'opposait au tenant d'une Afrique de coopération. A cela s'ajoute les conséquences néfastes des conflits armés et les appartenances multiples des Etats africains. Face à ce fléau, l'Afrique doit passer par l'intégration économique pour aboutir à celle politique moyennant un certain nombre de préalables.

ABSTRACT

Balkanized by international conference of Berlin in mosaic of zones of European influences, Africa colonized thanks to this geopolitics which has and continues to handicap its development, notwithstanding the bell of the train of independences towards the years 1960, followed by pan-africanist ideology, specially the slogan of KWAME NKRUMAH, which become popular in Africa, must be united. And not only must Africa unite politically, economically and military, but this unity must lead to the creation of the United States of Africa.

African heads of state convinced by the idea of a United Africa, nevertheless divided by the modalities of its implementation whose current of integration was opposed to the holder of an Africa of cooperation. To this must be added the harmful consequences of armed conflicts and multiple affiliations of African States. Faced with this scourge, African must go through economic integration to achieve the political through a number of prerequisites.

INTRODUCTION

Avant d'aborder le vif de la question liée aux enjeux et défis du projet de création des Etats-Unis d'Afrique, il est important d'ouvrir une petite lucarne sur la Conférence Internationale de Berlin. En effet, tenue en date du 11 novembre 1884 au 28 février 1885, celle-ci avait pour mission principale « la balkanisation du continent africain en une mosaïque des zones d'influences européennes ». Comme on peut le remarquer d'emblée, cette balkanisation visait au finish de diviser les africains et de les empêcher de se constituer à une plate forme des Etats devant constituer une force contre les grandes puissances du monde.

BARNABE MULYUMBA (MULYUMBA cité par TSHIBANGU, 2017, p.12) affirme qu' « après la conférence de Berlin, chaque puissance concentrera ces missions exploratoires sur la partie qui lui a été attribuée ». Cependant, l'aventure d'une simple exploration devint une aventure coloniale, l'Afrique est devenue ainsi le marché où il fallait chercher les esclaves pour une main d'œuvre dans les plantations de café des colons américains.

En effet, après plusieurs décennies d'hégémonie occidentale, certaines élites africaines regroupées autour du mouvement panafricaniste, tirèrent la sonnette d'alarme. Le train des indépendances africaines est en marche. Les années 1960 furent les années décisives pour l'Afrique et son avenir.

Pour ce faire, une organisation interétatique ayant précédé l'Union Africaine, l'Organisation pour l'Unité Africaine a vu le jour le 25 mai 1963, avec comme but principal l'intégration des pays africains. L'objectif poursuivi était de créer une union susceptible de mener au développement de tout le continent par le renforcement de coopération interétatique dans l'exploitation rationnelle de leurs ressources.

Deux courants opposés se sont observés parmi les chefs d'Etat africains à la suite de ces idées d'émancipation :

- Le courant des partisans d'intégration (Etats-Unis d'Afrique) ou encore des maximalistes conduit par le président KWAME NKRUMAH du Ghana qui, s'opposait aux tenants d'une Afrique de coopération (Afrique des Etats) ;
- Le courant des minimalistes avec à leur tête le président du Sénégal Léopard SEDAR SENGHOR du Sénégal.

Il s'est avéré que, la victoire de souverainistes ayant prôné une Afrique de coopération sur les maximalistes favorables à une Afrique d'intégration ou des Etats-Unis d'Afrique, était due suite à la soif de gouverner de plusieurs dirigeants africains appartenant au camp des minimalistes, mais aussi et surtout au manque d'appui des grandes puissances aux maximalistes auquel Kwamé NKRUMAH et ses partisans espéraient naïvement.

En outre, le slogan de Kwamé NKRUMAH devenu populaire, « l'Afrique doit s'unir ». Et non seulement l'Afrique doit s'unir politiquement, économiquement et militairement, mais cette unité doit aboutir à la création des Etats-Unis d'Afrique.

Cette vision continentale avait comme conséquence la remise en cause de la géopolitique telle que décidée à la Conférence de Berlin. Une géopolitique qui a rendu malade le développement du continent africain.

Face à ce fléau, plusieurs signes montrent la volonté de nombreux leaders africains de transformer leurs pays et le continent dans son ensemble d'une région chroniquement dépendante à une région prospère et respectueuse, jouant le rôle qui lui revient sur la scène internationale.

Conscients de leur handicap relatif, les pays africains sont condamnés à favoriser l' « intégration régionale » comme la meilleure stratégie pour réussir leur transformation économique.

En 2002, l'Union Africaine a été lancée à Durban, en Afrique du sud. Les leaders africains avaient, lors estimé que l'OUA avait accompli sa mission de décoloniser les pays africains, et qu'il était donc temps d'évoluer d'un cadre purement

politique vers une organisation destinée à l'intégration économique et le développement social, lesquels sont des préalables devant conduire à l'unité politique .

L'idée d'une Afrique unie galvanisera leurs esprits et convaincra les africains de la nécessité d'adopter une approche fédéraliste dans la mise en place des structures de l'Union Africaine afin que son intégration atteigne l'étape de l'union politique, stade final dans le processus de l'intégration. D'où le projet des Etats-Unis d'Afrique.

Cela étant, toute la problématique de notre présent article s'articule globalement autour de deux points ci-après :
Le projet des Etats-Unis d'Afrique est-il possible ? Si oui, à quelles conditions ? Si non, comment y parvenir ?

C'est ainsi que notre étude poursuit les objectifs ci-après :

- Décrire les enjeux et défis du projet des Etats-Unis d'Afrique ;
- Démontrer l'impact de l'intégration régionale dans le projet des Etats-Unis d'Afrique.

Ainsi, en abordant scientifiquement notre recherche, nous avons recourue à la méthode juridique et la méthode (**approche**) historique en raison de leur adéquation ou traitement des données.

La méthode juridique nous a permis de concilier les faits avec le droit. C'est à dire que cette dernière **nous a permis de concilier** les réalités du projet des Etats-Unis d'Afrique et de l'intégration régionale avec les traités et conventions relatifs au droit communautaire et de l'Union Africaine aux fins d'envisager et projeter ce qui doit être applicable. La méthode (**approche**) historique nous a permis de procéder par une approche génétique dudit projet pour dégager les causes immédiates et les causes médiatees qui ont inspiré le projet. Cette dernière, nous a également permis de retracer l'évolution du projet des Etats-Unis d'Afrique en termes de sa recrudescence, sa réapparition et son état actuel.

Pour les besoins de notre étude, nous avons fait recours à la technique documentaire qui nous a permis de consulter certains documents en rapport avec notre étude, à savoir : les ouvrages, revues, articles, publications officielles, travaux de fin de cycle et mémoire de licence.

La présente recherche est subdivisée en deux parties : la première est axée sur les enjeux et défis du projet de création des Etats-Unis d'Afrique et la seconde porte sur l'impact de l'intégration régionale des Etats Africains.

ENJEUX ET DEFIS DU PROJET DE CREATION DES ETATS-UNIS D'AFRIQUE NATURE DE L'UNION AFRICAINE

Union africaine : une intégration ou une coopération ?

Deux tendances persistaient autour de la vraie nature de l'Union Africaine. D'un côté, la tendance gradualiste des pays favorables au principe de subsidiarité, pour lesquels l'UA devrait demeurer une union d'Etats souverains reposant sur des groupements régionaux (CER) devant eux-mêmes être renforcés en tant que piliers de l'Union conduisant aux Etats-Unis d'Afrique, c'était essentiellement la position des pays de la SADC, énoncée par la Tanzanie lors de la réunion, et celle des pays de l'Afrique de l'Est (Harlow, 1997).

De l'autre côté, la tendance maximaliste des pays, tels que la Libye, le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso, pour lesquels il était nécessaire d'accélérer le processus d'intégration en vue de sa réalisation dans un bref délai.

Les pays de la SADC ont également fait valoir qu'il fallait avant tout mettre en œuvre l'Acte constitutif du projet des Etats-Unis d'Afrique, lequel prévoyait notamment de faire aussi des Comités techniques spécialisés, les piliers d'une coordination et d'une harmonisation des politiques continentales. Il faut noter qu'en dépit de deux textes, le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif, prévoyant le passage à une organisation d'intégration, la plupart des Chefs d'Etats africains semblent, quant à eux, jusqu'alors largement circonscrire l'UA dans une logique d'organisation de coopération et de coordination des positions. Le Conseil exécutif a émis un avis selon lequel « tous les Etats membres acceptent les Etats-Unis d'Afrique comme un objectif commun et souhaitable. Des divergences existent, toutefois, sur les modalités et le délai de réalisation de cet objectif ainsi que sur le rythme approprié de l'intégration ». Et outre, il a exprimé un accord général sur « la nécessité d'une approche pragmatique et progressive qui n'entraînerait pas nécessairement un amendement de l'Acte constitutif » (Harlow, 1997, p.32).

Ainsi, les Etats se sont accordés sur « la nécessité de procéder à un audit de l'état de l'Union pour identifier les domaines dans lesquels des améliorations significatives doivent être faites afin d'accélérer le processus d'intégration et éventuellement modifier le Règlement intérieur ou les Statuts ».

A cet égard, les Etats ont insisté sur « la nécessité de renforcer la Commission, les autres organes de l'Union Africaine et les Comités Economiques Régionales ainsi que les relations qu'ils ont entre eux » (Jibril, 2007). Pour autant, les deux documents soumis aux ministres n'indiquaient pas les priorités et ne proposaient guère d'options, il sied d'affirmer que cette alternative (coopération ou intégration) demeurerait et persiste jusqu'à nos jours, et constitue un obstacle de taille à la réalisation dudit projet.

Les conflits en Afrique et ses conséquences

A côté de la famine, du paludisme et du sida, les conflits sont parmi les fléaux qui retardent de plus le développement socio-économique et politique du continent Africain. C'est ainsi que, depuis des décennies, l'Afrique assiste à une complexification des conflits découlant d'un croisement de deux ou de plusieurs aspects du fait des enjeux multiples, qui varient selon qu'on les aborde sous l'angle interne, régional ou international à l'instar des longs conflits intra-étatiques dans des pays comme l'Angola, le Mozambique, le Liberia, la Sierra Leone, le (sud-) Soudan, le Burundi, la République Démocratique du Congo. Et par ailleurs, l'apparition du terrorisme dans l'Afrique de l'Ouest a non seulement endigué la

stabilité politique et annihilé les efforts de développement socio-économique dans les pays où ils se sont produits, mais aussi ceux du continent africain dans sa totalité (Issiaka, 2007).

Bien que bon nombre des pays restent encore dans des situations des conflits violents ouverts (la Somalie, le Tchad, la République Centrafricaine, le Soudan du sud et encore dans une certaine mesure la RDC), les conséquences de ces conflits continuent à barricader la route du train qui amène les Africains vers la concrétisation du projet tant caressé et tant rêvé par ses pères. Il y a lieu d'admirer dans d'autres cioux, la tendance à la stabilisation du continent. Sans nul doute, une fois consolidée, cette stabilité s'avérera propice et donnera lieu à la croissance économique et à l'intégration des sous-régions, partant, à celle du continent tout entier.

Toutes ces opportunités ne sauront contribuer à la véritable intégration de l'Afrique que si l'on s'attèle à créer des espaces intégrés sous-régionaux par étapes. Les résultats atteints à chaque étape accéléreront l'intégration continentale. Sinon la mise sur pied d'institutions continentales supranationales n'aura servi à rien si les réponses étatiques et sous-régionales à l'égard de ces institutions sont négatives.

Appartenances multiples des Etats africains : une forme des divisions qui fragilise l'unité de l'Afrique

L'adhésion multiple et concurrente des Etats africains aux communautés économiques sous-régionales a déjà été identifiée comme facteur empêchant la concentration des efforts en vue de l'intégration rapide que de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC). Dans cette perspective, par exemple, des Etats tels que l'Angola et la RDC devront choisir entre la CEEAC et la SADC comme leur communauté économique sous-régionale d'appartenance (Umbad, 2007).

Ensuite, l'UA devra s'assurer que les autres plates-formes de coopération interafricaine (UEMOA, CEPGL, SACU, CEMAC, CEN-SAD, COMESA...) ne rivalisent pas, en ce qui concerne leurs objectifs, les cinq communautés sous-régionales identifiées ci-haut.

En outre, L'Afrique est sociologiquement un Etat multinational ou encore un Etat de plusieurs peuples, dont le socle est la diversité ethnique, culturelle, linguistique, religieuse, identitaire et territoriale (Mwayila T., 2011). Tous ceux-ci constituent d'obstacles pour ne pas dire d'incompatibilités à la mise en œuvre du projet des Etats-Unis d'Afrique.

IMPACT DE L'INTEGRATION REGIONALE DANS LE PROJET DES ETATS-UNIS D'AFRIQUE MOTIVATION POUR L'INTEGRATION REGIONALE

Si l'intégration régionale peut être entendue comme le processus par lequel les Etats se joignent les uns aux autres, aliénant ainsi volontairement une partie importante de leur souveraineté, l'inévitable question qui en découle est celle de savoir pourquoi ils agissent de la sorte? (Daniel, 2017).

Depuis la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, en 1945, les nations du monde se sont préoccupées de mettre sur pied des structures supranationales (entendues dans le sens d'internationales) susceptibles de dissiper les éventuelles suspensions réciproques et de promouvoir la coopération entre elles.

Cependant, les rivalités caractérisant la période d'après-guerre, communément connue sous le nom de «guerre froide», poussèrent vite les organisations régionales et sous-régionales à privilégier les préoccupations d'ordre sécuritaire et/ou politique au détriment des objectifs purement économiques et sociaux. Avec la fin de la guerre froide, le paradigme sécuritaire qui, jadis caractérisa la période de la guerre froide a connu une évolution ayant permis aux regroupements régionaux d'élargir légalement leur conception sécuritaire vers la prise en compte de sa dimension humaine.

Nonobstant l'influence exercée par la 2^{ème} guerre mondiale et la guerre froide, des motivations d'ordre divers amènent les Etats à rechercher l'intégration régionale. Le professeur camerounais Jean Mfoulou (Mfoulou, 1986) estime qu'en considérant la littérature :«Six facteurs principaux peuvent pousser les Etats à désirer s'unir ,notamment le sentiment d'insécurité dû à un danger militaire provenant de l'extérieur, le désir d'obtenir l'indépendance de puissances étrangères, l'espoir d'obtenir des avantages géoéconomiques; une association politique antérieure, la proximité géographique et des institutions politiques semblables.»

Pour sa part, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique situe la motivation des Etats à œuvrer pour l'intégration régionale dans les bénéfices que l'aboutissement d'un tel processus leur procurerait.

En effet, selon la Commission, lesdits bénéfices comprennent les possibilités et la diversification des échanges, les effets positifs de la concurrence, la croissance de l'investissement, la délocalisation de la production, l'accroissement du pouvoir de marchandage, la coopération, la garantie de sécurité et réduction des tensions, l'intégration régionale ainsi que la croissance collective» (ECA, 2004).

Harlow (Harlow, 1997) estime ainsi que l'objectif de l'intégration régionale pour les Etats qui la poursuivent est de parvenir à la mise en place des politiques communes dans des secteurs aussi variés que la monnaie, le fisc, l'agriculture, la concurrence, l'industrie (manufacture et services), le commerce, le mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre, le social, l'environnement, le transport, etc.

Cependant, l'intégration régionale ne s'est pas poursuivie et/ou réalisée suivant un modèle unique à travers les temps et les espaces. Dépendant des objectifs prioritaires poursuivis par les Etats, l'intégration régionale revêt des formes différentes et/ou est passée par des étapes variées.

ETAPES DE L'INTEGRATION REGIONALE

Selon la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, l'intégration régionale prend une variété de formes (et/ou étapes):

- La Zone d'Echange Préférentiel: Ici, les Etats membres appliquent des tarifs moins élevés aux importations produites par d'autres membres de la communauté par rapport à celles produites par les Etats tiers. En outre, les Etats membres de la communauté peuvent s'accorder sur un système de tarification identique à appliquer aux Etats tiers.
- La Zone de Libre Echange: C'est une zone d'échange préférentiel qui abolit toute tarification sur les importations provenant des Etats membres de la communauté.

En outre, comme c'est le cas avec la zone d'échange préférentiel, ici aussi les Etats membres de la communauté peuvent mettre en place un tarif identique à appliquer aux importations provenant des Etats tiers.

- L'Union Douanière: C'est une zone de libre échange dans laquelle les membres de la communauté imposent une tarification commune et identique aux Etats tiers. Ils peuvent également, pour mieux y parvenir, céder leur souveraineté à une unique administration douanière.
- Le Marché Commun: C'est une union douanière avec libre circulation des facteurs de production (capital, main-d'œuvre) à travers les frontières nationales des Etats membres de la communauté.
- L'Union Economique: C'est un marché commun avec politique monétaire et fiscale unifiées, voire une monnaie unique.
- L'Union Politique: C'est l'étape ultime de l'intégration. Ici, les Etats membres de la communauté se fusionnent pour devenir une nation. Les différents gouvernements nationaux cèdent leur souveraineté en matière des politiques économiques et sociales à une autorité supranationale, établissent des institutions communes ainsi que des mécanismes judiciaires et législatifs dont un parlement commun.

Selon El-Agraa (cité par Chalachala, 2016, p.8), «les Etats sont libres de commencer par l'une ou l'autre étape. Toutefois, en général, la plupart préfère commencer par la libéralisation des échanges avant d'introduire les autres mécanismes beaucoup plus larges et complexes.»

Il sied de remarquer que la zone d'échange préférentiel, la zone de libre échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique ainsi que l'union politique sont tout à la fois des étapes dans le processus d'intégration régionale et des formes à part entière d'intégration régionale. Ainsi, par exemple, pour l'Europe, ils ont constitué des étapes à ce qui tend à être aujourd'hui une union politique européenne.

Cependant, pour des associations à objectifs limités comme l'Union Douanière d'Afrique Australe (SACU) entre l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Lesotho, le Botswana et la Namibie, l'union douanière constitue, elle seule, l'objectif final de l'association. Il en est de même avec l'Accord de Libre Echange d'Amérique du Nord (NAFTA) entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique qui n'envisage pas une quelconque union politique.

La question qui peut être posée est celle de savoir si la conception actuelle des Etats africains considère ces différentes formes comme des étapes ou des objectifs ? Encore une ambiguïté qui s'ajoute à celles qui ont déjà caractérisées l'acte constitutif de l'union Africaine épinglé ci-haut.

LE DESIR SOUTENU DE L'UNITE ET DE L'INTERGRATION REGIONALE

En Afrique, la capacité économique des différents pays, pris individuellement, est très faible et loin d'être compétitive sur le marché mondial. Comparés aux États membres de l'Union Européenne (UE), de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) ou encore de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), les États africains sont très pauvres (Tiekut, 2004). Heureusement, certains leaders et intellectuels africains se sont très tôt rendus compte de cette réalité et ont conclu que la stratégie la plus efficace était l'intégration et l'unité africaine. Comme on l'a dit, dès 1963, Kwamé Nkrumah publiait son très influent ouvrage devenu classique dans toute la littérature sur le panafricanisme et l'intégration régionale en Afrique.

L'intitulé du livre, *L'Afrique doit s'unir* (Nkrumah, 1963), dit presque tout de la vision du leader du premier pays africain subsaharien qui ait regagné son indépendance.

On a vu les premières manifestations pratiques de ces visions dès le début des années 1960, avec l'accord commercial Ghana-Haute Volta (Burkina-Faso depuis 1983) ; le Marché commun africain unissant l'Algérie, l'Égypte (alors fusionnée avec la Syrie comme la République Arabe Unie), le Ghana, la Guinée, le Mali et le Maroc ; l'Union douanière équatoriale, regroupant le Cameroun, le Congo-Brazzaville, le Gabon, la République Centrafricaine et le Tchad, et qui devrait devenir plus tard l'Union douanière des États d'Afrique centrale.

Ces unions mettaient généralement l'accent sur les projets économiques. Mais il y avait d'autres à visées plus ou moins politiques, parmi lesquelles on peut citer l'Union Ghana-Guinée-Mali fondée en 1961, la Fédération du Mali entre le Mali d'aujourd'hui et le Sénégal, la Confédération de la Sénégalie et la tentative de création d'une Confédération d'Afrique de l'Est entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie en 1961.

Si les groupements issus de ces expériences ont pour la plupart été démantelés ou modifiés pour des diverses raisons, notamment ceux qui avaient des visions politiques, de nouveaux groupements se sont formés, témoignant ainsi du désir soutenu des pays africains pour une coopération et intégration plus accrue entre eux. La création, en mai 1963, de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), regroupant tous les États indépendants du continent, et faisant de la libération de ceux qui demeuraient jusqu'alors sous le joug colonial européen l'un de ses principaux objectifs, est une illustration parfaite de ce dont nous parlons.

Toujours dans la quête pour l'unité et le développement économique et social dans le cadre des mécanismes communs, le Plan d'action de Lagos (PAL) et l'Acte final de Lagos furent adoptés en 1980, définissant les programmes et les stratégies visant à promouvoir le développement et la coopération économique entre les pays africains.

Une décennie plus tard, au lendemain de la chute du Mur de Berlin et l'apparition des nouveaux défis sur la scène internationale, le Traité instituant la Communauté Economique Africaine (AEC, de son sigle anglais), communément connu comme le Traité d'Abuja, fut adopté en 1991. Ce traité était jusqu'alors le plus audacieux et ambitieux projet d'intégration économique sur le continent, car il visait à mettre en place l'AEC en six étapes devant aboutir à un Marché commun africain avec pour piliers de base les CER.

Le point culminant de toutes ces initiatives fut peut être la transformation de l'OUA en l'Union Africaine(UA) avec des changements radicaux de vision et de stratégie. Ainsi, malgré les obstacles et l'échec de certaines initiatives qui ont contribué à la création d'un sentiment de frustration et de scepticisme dans certains milieux vis-à-vis de toute initiative d'intégration et d'unité africaine, les pays africains ont persévéré dans leur quête pour l'unité. Par ailleurs, il y a toujours eu des leaders qui ont joué un rôle primordial pour réaliser ces rêves.

Un nombre des leaders, motivés par une vision pour l'unité africaine et conscients de la place de leurs pays sur le continent, n'ont ménagé aucun effort pour soutenir le projet de l'UA. Cela expliquerait d'ailleurs la rapidité de sa création en 2001, soit deux années seulement après le lancement de l'idée à Syrte (Libye) en 1999.

CONCLUSION

L'intégration de l'Afrique a sans nul doute toujours été placée haut dans l'agenda des relations continentales par les différentes générations des Chefs d'Etat et de Gouvernement que l'Afrique a connues depuis les temps de sa décolonisation (Chalachala, 2016, p.8).

C'est dans cette perspective qu'il sied de comprendre les différentes déclarations, résolutions et politiques adoptées ainsi que les autres mécanismes institutionnels mis sur pied tout au long de la période comprise entre la création de l'OUA en 1963 et sa transformation en UA en 2002.

Cependant, réfléchissant au-delà de simples aspects extérieurs de ces déclarations, résolutions, politiques ainsi que mécanismes institutionnels, il se dégage que le chemin à parcourir pour l'Afrique reste encore long si son objectif d'intégration devra se réaliser. Un certain nombre de préalables devra ainsi être rempli pour que le continent soit considéré comme étant entrain de mouvoir vers sa réelle intégration.

Nous avons localisé lesdits préalables à tous les trois niveaux de prise des décisions en Afrique, à savoir le niveau étatique ou interne, le niveau sous-régional et le niveau régional ou continental.

a) Préalables.

❖ Au niveau des Etats

- Stabilité politique, restauration de la légitimité de l'Etat et bonne gouvernance (associer la société civile dans la gestion de la republica) ;
- Relance, croissance et diversification économiques.

❖ Au niveau sous-régional.

- Affermissement des Communautés Economiques Sous-régionales ;
- Résolution du problème d'adhésion multiple et concurrente ;
- Mise sur pied d'un mécanisme de consultation inter sous-régionale.

❖ Au niveau continental.

- Opérationnaliser la clause des sanctions de l'Union Africaine ;
- Rendre le processus du NEPAD obligatoire ;
- Résoudre le problème de la dépendance extérieure du continent ;
- L'émergence d'un nouveau style de leadership sur le continent ;
- Promotion de relations basées sur la résolution de conflits pour le maintien de la paix durable entre les Etats.

b) Perspectives d'avenir

Pour matérialiser ce projet, l'Afrique doit passer par l'intégration régionale (processus) pour aboutir aux Etats-Unis d'Afrique (stade final d'intégration). Elle doit également se désengager de l'Occident car, l'Afrique est à la fois le gisement et le marché de l'occident et résoudre ses problèmes socio-économiques internes. Enfin, elle doit prôner l'intégration des sociétés civiles tant au niveau local, sous- régional et régional et mettre fin à des grandes crises intra-étatiques.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- [1] ISSAKA K S., *Dans sa préoccupation basée sur le regard critique de l'intégration en Afrique : comment relever les défis*, Pretoria, ISS140, 2007.
- [2] MFOULOU J., *L'OUA triomphe de l'unité ou des nationalités : Essai d'une sociologie politique de l'organisation de l'unité africaine*, Paris, L'harmattan, 1986.
- [3] MWAYILA T., *Théorie générale et Etude de cas : Géopolitique mondiale*, Paris, l'Harmattan, 2011.

RAPPORT DE RECHERCHE

Mémoire

Jibril F., *L'union africaine et projet des Etats-Unis d'Afrique : Identification et analyse des facteurs entravant la concrétisation de cet idéal panafricain*, UGBS, mémoire, FSSAP, 2007.

TSHIBANGU M., *Enjeux et défis du projet des Etats-Unis d'Afrique : cas de l'intégration régionale*, UMC, mémoire, FD, 2016-2017

Notes des cours

Chalachala N., *Droit communautaire*, cours inédit, L1 FD, UMC, 2015-2016.

TiekuTk., *Explaining the clash and accommodation of interests of major actors in the creation of the African union*.Africanaffaires, (2004), vol 103, n° 411, April :249-264.

WEBOGRAPHIE

www.africa-union.org. « Rapport du sous comité des contributions » présenté devant le comité exécutif à sa troisième session ordinaire, en juillet 2003 à Maputo